

LE LARROQUOIS

AVRIL 2024

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARROQUE-SAINT-SERNIN

LE MOT DU MAIRE

Chères Larroquoises,
chers Larroquois,

Les intempéries de juin, la sécheresse et la canicule des mois d'août et septembre auront fait de 2023 une année difficile pour tous. Mais j'aurai une pensée toute particulière pour nos agriculteurs qui font actuellement face à une crise sans précédent.

Malgré tout, l'équipe municipale est restée mobilisée et déterminée pour accomplir les différents projets qui avaient été actés et est ravie de vous en présenter leur réalisation dans ce bulletin d'informations. La motivation du conseil municipal reste la concrétisation des objectifs et l'amélioration du cadre de vie de tous les administrés.

Dans ce contexte difficile de conflits, de difficultés économiques et d'isolement, il nous semble primordial de rester unis et bienveillants les uns envers les autres.

Jean RODRIGUEZ

VOIRIE

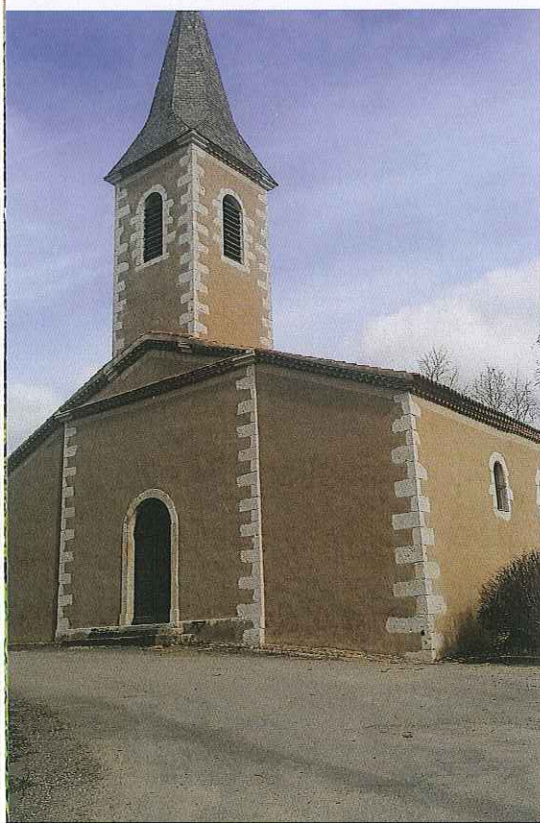
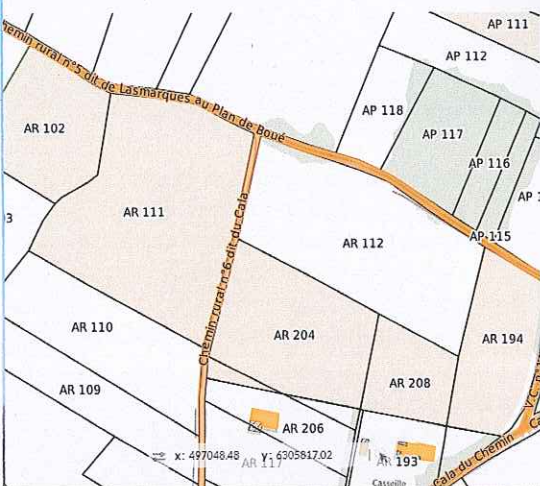
Effectués
par la Communauté
de Communes de la
Ténarèze sur la VC 1
de « La Tuilerie »
à « Marouy » :

- Curage des fossés
- Reprofilage en grave émulsion
- Revêtement Bi couche + voile

Pour un montant de travaux
de **29 466.23€ HT**

Effectués
par la commune

Réfection partielle du chemin
rural n° 5



HALLE DES PRODUCTEURS

Les travaux ont commencé en septembre dernier avec une réception de chantier prévue avant la fin du 1^{er} trimestre 2024.

La commune a obtenu le soutien financier de l'Etat via les dispositifs DETR et France Relance par son volet des Projets Alimentaires Territoriaux et la Communauté de Communes de la Ténarèze.

Une demande de subvention déposée auprès du Conseil Régional d'Occitanie, au titre de la rénovation énergétique du bâtiment est toujours en cours d'instruction.



ÉGLISE

Les façades et le clocher ont été rénovés. Une subvention de 3 000 euros a été versée par la Conservation du Patrimoine et une autre de 10 000 euros du Conseil Régional est en cours de versement. Le montant des travaux s'élève à **37 130 euros HT**. Réfection complète de la chaire pour un montant de **1 430 euros**.

MAIRIE

Les fenêtres de la façade sud-ouest ont été changées et des volets à énergie solaire ont été installés. Une subvention de 2 580 euros a été perçue par Conseil Régional d'Occitanie pour une dépense de **17 209 euros HT**.

Actions

C.C.A.S

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont distribué les colis de fin d'année aux aînés de la commune durant le week-end du 15 décembre. Comme l'année dernière, ils se sont vus attribués un bon d'achat de 40 euros valables au magasin Carrefour de Valence sur Baïse.

ACCESSIBILITÉ ACHAT

Afin de répondre aux obligations fixées par l'Etat, la commune va terminer la mise en accessibilité des bâtiments publics par la création d'une rampe PMR à l'église, d'un cheminement au parc pour accéder à l'aire de pique-nique et la réalisation d'un stationnement devant le secrétariat de mairie. Des demandes de subventions sont en cours d'instruction.

TRAVAUX

Busage avec traversée de chaussée de la D210 pour prévenir des risques d'inondation des habitations riveraines. Des travaux sur le mur de soutènement de la mairie vont être réalisés afin de le mettre en sécurité.

L'ADRESSAGE ARRIVE SUR LA COMMUNE

La pose des panneaux de rues et la distribution des numéros de maison auront lieu au cours du 1er semestre. Un courrier sera envoyé à chaque habitant leur indiquant leur nouvelle adresse à transmettre aux différents organismes.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE



Les travaux de création d'infrastructures et le déploiement de la fibre ont débuté au mois de janvier avec un raccordement des habitations prévu pour la fin d'année.

Le conseil municipal a acté en fin d'année l'achat de la maison appartenant à Madame Pieri-Chanchus se situant au parc en vue de sa réfection pour la création d'une résidence autonomie.

Cette nouvelle offre locative permettra aux personnes âgées de vivre en toute indépendance dans un logement privatif avec des espaces communs dédiés à la vie collective et sociale.

Budget

L'EXERCICE 2022 PUBLIÉ EN 2023

Lors de la séance du 12 avril 2023, le conseil municipal a voté le Compte Administratif 2022 et arrêté ainsi les comptes :

Section d'investissement

• Dépenses réalisées : 231 626,57 €

• Recettes réalisées : 279 662,30 €

Section de fonctionnement

• Dépenses réalisées : 123 609,19 €

• Recettes réalisées : 207 528,37 €

Résultats a la clôture de l'exercice

• Section d'investissement : 48 035,73 €

• Section de fonctionnement dont 223 502,41 € de report 2021 : 307 421,62 €

• Résultat global de l'exercice : 355 457,35 €

LE BUDGET 2023

Le conseil municipal a voté, le 12 avril 2023, les propositions de budget primitif suivantes :

Section d'investissement

Budget équilibré à 779 168,29 €

• Dépenses : 753 528,29 €
+ 25 640 € de restes à réaliser de l'exercice 2022

• Recettes : 734 368,29 €
+ 44 800 € de restes à réaliser de l'exercice 2022

Section de fonctionnement

Budget équilibré à 530 585,62 €

Dont en dépenses :

• Attributions de compensation versées à la CCT dans le cadre des transferts de compétences : 41 680 €

• Traitement brut des agents communaux : 16 000 €

• Indemnités brut des élus : 21 600 €

• Entretien voirie : 15 000 €

• Entretien des bâtiments publics : 6 000 €

• Entretien des terrains : 6 000 €

Dont en recettes :

• Impôts locaux : 71 000 €

• Dotations et compensations de l'Etat : 98 804 €

• Revenus locatifs : 52 000 €

À suivre au dos...

Climat
État Civil



Climat

CATASTROPHES NATURELLES

Par arrêté interministériel du 03 avril 2023 publié au Journal Officiel le 03 mai 2023, la commune a été reconnue sinistrée au titre du phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols pour la période 1er juillet au 31 décembre 2022.

Les phénomènes climatiques (sécheresse, orages, tempêtes..) étant de plus en plus fréquents, nous vous rappelons qu'il vous appartient de vous signaler auprès de la mairie pour déclarer tous dommages causés par la sécheresse, les inondations par ruissellement et coulée de boue associée afin de pouvoir déposer un dossier de demande de reconnaissance en catastrophes naturelles.

Par contre, les dégâts causés sur les toitures ou autres biens par des vents violents doivent faire l'objet d'une déclaration auprès de votre assurance au titre de la garantie tempête-événements climatiques.

État Civil

AVIS DE DÉCÈS

25 février 2023 :
PLANTEVIGNES Odette

25 mars 2023 :
DELLA VEDOVE Jacques

25 avril 2023 :
BERLIOZ Bernard

15 juillet 2023 :
CAPOT Marie

04 octobre 2023 :
LAMARQUE Gilbert

AVIS DE NAISSANCE

08 août 2023 :
FAIERS Rosa